

DOSSIER DE PRESSE

Point presse mensuel

21 juin 2012

Point d'étape sur le projet régional de santé

Contact presse
Béatrice Degrugillers
03 62 72 86 10
beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

SOMMAIRE

1. Le projet régional appliqué	p 3
1.1. Le PRS : trois schémas	p 3
1.2. Le PRS : quatre leviers d'actions	p 3
1.3. Le PRS : huit programmes spécifique pour la région	p 4
2. Le Schéma régional de prévention, dernière pierre du socle du projet régional de santé	p 4
<i>Les Programmes d'actions soumis à la CRSA pour avis le 26 juin 2012</i>	<i>p 4</i>

1. Le projet régional appliqué

Dans le Nord-Pas-de-Calais, ce n'est pas la consommation qui fait défaut, mais bel et bien la rencontre de l'offre et du besoin : un effort de prévention insuffisant et le recours trop tardif aux soins expliquent en grande partie le retard sanitaire de la région. Le Projet régional de santé (PRS) a été adopté en janvier dernier pour réduire cet écart et gommer le cumul des déterminants pour les cinq ans à venir. Ce PRS est en marche depuis le début de l'année pour organiser le territoire, comme partout en France.

1.1. Le PRS : trois schémas

Pour affirmer son ambition d'amélioration du niveau de santé des habitants de la région, l'ARS a élaboré **un plan stratégique avec deux objectifs** :

- réduire l'écart entre les indicateurs régionaux et nationaux,
- maîtriser l'évolution de la dépense de soins pour dégager des marges de manœuvre pour investir.

Trois schémas dans les domaines de l'offre de soins (SROS), de l'offre médico-sociale (SROMS) et de la prévention-promotion de la santé (SRP) structurent le PRS.

- le **schéma régional de prévention** (SRP) vise à promouvoir une politique de prévention, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé,
- dans le domaine de l'organisation des soins en ville et à l'hôpital, le **schéma régional de l'organisation des soins** (SROS) doit prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins afin de répondre aux besoins de santé de la population et aux exigences de qualité, d'accessibilité géographique et d'efficacité.
- le **schéma régional d'organisation médico-sociale** (SROMS) a quant à lui pour but de prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre des établissements et services médico-sociaux, afin notamment de répondre aux besoins de prises en charge et d'accompagnements médico-sociaux de la population handicapée ou en perte d'autonomie.

Ces schémas s'appuient sur les orientations stratégiques définies dans le plan stratégique pour préciser les actions que mènera l'Agence dans les cinq années à venir.

1.2. Le PRS : quatre leviers d'actions

Quatre leviers d'actions ont été identifiés pour mettre en œuvre ces schémas :

- promouvoir la connaissance en santé, notamment l'éducation à la santé,
- agir de façon concertée sur les déterminants de santé,
- favoriser un recours plus précoce aux soins,
- organiser la prise en charge du patient dans un parcours coordonné.

1.3. Le PRS : huit programmes spécifique pour la région

L'Agence régionale de Santé a conçu différents programmes spécifiques, pour moins consommer et mieux investir. Elle met l'accent sur 8 programmes :

- le Veille l'Alerte et gestion des Urgences Sanitaires (VAGUSAN) en partenariat avec les préfets
- la prise en charge des cancers, en partenariat avec le Conseil régional,
- la télémédecine,
- la lutte contre les infections liées aux soins,
- la santé des détenus,
- l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) pour les populations précaires,
- l'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC),
- la gestion du risque, en partenariat avec l'Assurance maladie,

Avant fin 2012, des programmes complémentaires verront le jour pour apporter des réponses à des thématiques spécifiques de notre territoire notamment sur **l'éducation pour la santé, l'alimentation et l'activité physique et la santé mentale**.

2. Le Schéma régional de prévention, dernière pierre du socle du projet régional de santé

Courant mars, l'Agence régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais mettait une dernière touche au Projet régional de Santé au travers de son schéma régional de santé.

De l'avis général des représentants d'usagers, de professionnels et d'élus, le schéma régional de prévention (SRP) méritait un « renforcement très significatif des moyens dédiés à la prévention ».

Il voit donc le jour après une réécriture complète, à la demande de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

La CRSA a approuvé globalement le schéma régional de prévention (SRP) dont elle a apprécié la structuration claire et concise. Elle a également approuvé **l'élaboration rapide d'un programme régional d'éducation pour la santé ainsi qu'un programme sur l'alimentation et l'activité physique permettant de maîtriser les facteurs de risques de nombreuses pathologies (cardiovasculaires, cancers) et de réduire l'importance de l'obésité dans la région**. La Conférence soutient la volonté de l'ARS de mobiliser l'ensemble des acteurs pour ce schéma de prévention.

Les Programmes d'actions soumis à la CRSA pour avis le 26 juin 2012

Les saisines de la prochaine conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord – Pas-de-Calais :

1. Information sur le programme relatif à la démographie des professionnels de santé (saisine en septembre),
2. Saisine sur le programme relatif aux maladies chroniques : broncho pneumopathie chronique obstructive,
3. Saisine sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC nouvelle version),
4. Avis de la CRSA sur le zonage « masseurs-kinésithérapeutes ».